

In Extenso

MGF Audit

20 rue du Bois Chaland
CE 5606 - Lisses
91056 Evry Cedex

Tél : +33 (0) 1 69 11 66 66
Fax : +33 (0) 1 69 11 66 40
evry@inextenso.fr
www.inextenso.fr

CEPFI

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

3 rue Saint Exupéry
91240 SAINT MICHEL SUR ORGE

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2010

In Extenso

MGF Audit

20 rue du Bois Chaland
CE 5606 - Lisses
91056 Evry Cedex

Tél : +33 (0) 1 69 11 66 66
Fax : +33 (0) 1 69 11 66 40
evry@inextenso.fr
www.inextenso.fr

CEPFI

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

3 rue Saint Exupéry
91240 SAINT MICHEL SUR ORGE

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2010

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale en date du 15 mai 2008, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association CEPFI, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration le 1^{er} juin 2011. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

CEPFI

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 9de l'annexe, qui expose la régularisation sur 2010 de la discordance concernant la dette du Conseil Général ; point qui avait fait l'objet d'une réserve dans notre rapport sur les comptes de l'exercice 2009.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que pour leur présentation d'ensemble, en dehors de la réserve exprimée ci-dessus, n'appellent pas d'autre commentaire.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le compte rendu financier du trésorier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Lisses, le 10 juin 2011
en cinq exemplaires originaux

Le Commissaire aux Comptes
MGF AUDIT IN EXTENSO

Membre de la Compagnie
des Commissaires aux Comptes de Paris

Lucien LE MOAN
Gérant, représentant légal



Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2010			31/12/2009
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	8 096	8 096		58
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	177 917	147 775	30 143	25 575
	Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	TOTAL (I)	186 013	155 870	30 143	25 633
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	44 063	2 540	41 523	80 136
	Autres créances	315 407	32 390	283 017	112 091
Valeurs mobilières de placement	107 054		107 054	308 101	
Disponibilités	71 461		71 461	87 199	
Charges constatées d'avance	2 075		2 075	2 014	
	TOTAL (II)	540 059	34 930	505 129	589 541
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF	726 072	190 800	535 272	615 174

(1) dont droit au bail

(2) dont à moins d'un an

(3) dont à plus d'un an

ENGAGEMENTS RECUS

Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents

- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2010

31/12/2009

		31/12/2010	31/12/2009
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise	207 311	206 325
	<i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>	194 565	193 579
	Ecarts de réévaluation	10 454	10 454
	Réserves		
	Report à nouveau	(29 531)	40 737
	Résultat de l'exercice	(26 947)	(70 268)
	Total des fonds propres	161 286	187 247
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
- Apports			
- Legs et donations			
- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables			
Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Droits des propriétaires			
Ecarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
Provisions réglementées			
Total des autres fonds associatifs			
Total des fonds associatifs	161 286	187 247	
Provisions	Provisions pour risques	30 000	30 000
	Provisions pour charges	53 480	49 175
	Total des provisions	83 480	79 175
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement		
	Sur dons manuels affectés		
	Sur legs et donations affectés		
Total des fonds dédiés			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	8 152	
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	175	175
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 991	33 428
	Dettes fiscales et sociales	221 710	226 444
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	46 478	88 705	
Produits constatés d'avance			
Total des dettes	290 506	348 752	
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF	535 272	615 174	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(26 947,12)	(70 267,90)	
(1) Dont à moins d'un an	286 652	348 578	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
ENGAGEMENTS DONNES			

MGF AUDIT SARL
Société de Commissariat aux Comptes

*Certifié régulier et sincère
avec observation(s)*

Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

		31/12/2010	31/12/2009	
		12 mois	12 mois	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués	154	834	
	Prestations de services	80 896	100 946	
	Productions stockée			
	Production immobilisée			
	Subventions d'exploitation	1 659 300	1 543 500	
	Dons	23	19	
	Cotisations			
	Legs et donations	4	5	
	Autres produits de gestion courante	41 205	56 762	
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			
	Autres produits			
	Total des produits d'exploitation	1 781 582	1 702 066	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats		
Variation de stock		207 860	234 673	
Autres achats et charges externes		145 414	138 260	
Impôts, taxes et versements assimilés		983 452	970 070	
Rémunération du personnel		446 853	421 511	
Charges sociales				
Subventions accordées par l'association		14 961	18 551	
Dotations aux amortissements et dépréciations		4 305	8 124	
Dotations aux provisions		33	35	
Autres charges		1 802 879	1 791 225	
Total des charges d'exploitation		(21 297)	(89 159)	
1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER				
Produits financiers		Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	733	726
	Intérêts et produits financiers			
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	616	210	
	Intérêts et charges financières	116	516	
2 - RESULTAT FINANCIER				
Charges financières	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	(21 181)	(88 643)	
	Produits exceptionnels	35 184	7 751	
	Charges exceptionnelles	40 951	1 105	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL		(5 767)	6 646	
	Impôts sur les sociétés		11 728	
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées			
TOTAL DES PRODUITS		1 817 499	1 722 271	
TOTAL DES CHARGES		1 844 446	1 792 539	
EXCEDENT ou DEFICIT		(26 947)	(70 268)	
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS	86 206	86 206	
	Bénévolat			
	Prestations en nature	86 206	86 206	
	Dons en nature			
	CHARGES	86 206	86 206	
	Secours en nature			
	Mise à disposition gratuite de biens et services	86 206	86 206	
	Personnel bénévole			

MGF AUDIT SARL

Société de Commissariat aux Comptes

*Certifié régulier et sincère
avec observation(s)*

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2010 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, définies par le CRC 99-01 et CRC 99-03 relatifs aux dispositions comptables réglementaires applicables aux associations, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases suivantes :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

Le bilan de l'exercice présente un total de **535 272** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 817 499** euros et un total **charges** de **1 844 446** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-26 947** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2010** et finit le **31/12/2010**.
Il a une durée de **12** mois.

Conformément aux règlements CRC n° 2004-06 relatif aux immobilisations et 2002-10 relatif aux amortissements applicables au présent exercice, l'association a analysé l'ensemble des immobilisations concernées, ainsi que la durée d'amortissements pratiquées. L'application de ces règles issues du changement de réglementation n'a pas d'impact significatif sur les comptes annuels de l'association.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

normale d'utilisation des biens.

- Installations et agencements :	8 à 10 ans.
- Matériel de transport :	4 ans.
- Matériel de bureau et informatique :	3 ans.
- Mobilier :	10 ans.
- Matériel hifi et électroménager :	2 à 5 ans.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Autres informations

1/ Article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif.

Ce texte précise que la rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés doit figurer en annexe des comptes annuels, dès lors que l'association, reçoit des subventions de l'Etat et collectivités territoriales pour un montant annuel supérieur à 50 000 € et dont le budget annuel est supérieur à 100 000 €.

La loi précitée ne précise pas la définition de la notion de « cadres dirigeants bénévoles et salariés ».

L'article 20 de la loi précitée fait référence à la notion de « cadres dirigeants ». Cette notion est différente de

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

la notion de simple « dirigeant », puisqu'elle regroupe, conformément aux dispositions de l'article L.212-15-1 du Code du travail « *les cadres auxquels sont confiées des responsabilités dont l'importance implique une grande indépendance dans l'organisation de leur emploi du temps, qui sont habilités à prendre des décisions de façon largement autonome et qui perçoivent une rémunération se situant dans les niveaux les plus élevés des systèmes de rémunération pratiqués dans l'entreprise ou leur établissement* ».

La notion de « cadres dirigeants » est par conséquent intimement liée à la notion de « salarié ».

Au cas particulier de l'association CEPFI, il est rappelé que les administrateurs ne sont pas rémunérés et ne bénéficient pas d'avantages en nature.

L'association CEPFI n'a éventuellement qu'un cadre dirigeant au sens de ce texte et il a été convenu pour préserver la confidentialité de la rémunération de ne pas publier cette information. Ce salaire est réglementé par la CCN 66.

2/ Une provision pour indemnité pour départ à la retraite a été constituée à la clôture de l'exercice pour un montant de 53 480 € et ce pour quatre salariés de l'association ayant plus de 50 ans.

3/ Le calcul estimatif des indemnités de licenciement qui seraient dues en cas d'arrêt d'activité représente un montant d'environ 395 500 €.

4/ Le nombre d'heures du droit individuel de formation au 31/12/2010 de l'ensemble du personnel du CEPFI s'élève à 2 629 heures.

5/ En 2010 le CEPFI a pu valoriser au pied du compte de résultat la valeur de l'avantage en nature des locaux mis à disposition par les collectivités locales et non facturés pour un montant total de 86 206 €.

6/ Le bénévolat n'a pu être calculé, le CEPFI ne dispose pas de système fiable pour le décompte et le calcul pour les 25 administrateurs et quelques bénévoles.

7/ L'effectif du personnel du CEPFI est composé au 31/12/2010 de 29 personnes décomposé en 9 cadres et 20 non cadres.

8/ Les honoraires du Commissaire aux Comptes ont été pour l'exercice 2010 de 4 221,88 €.

9/ La discordance constatée l'an passé, concernant la dette du Conseil Général, a été régularisée durant cette exercice. Le solde de la dette du Conseil Général à fin 2008 est désormais égal à 11 529 €.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2010
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						8 096
Autres	8 096					
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 096					8 096
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement						42 171
Instal technique, matériel outillage industriels	42 171					20 550
Instal., agencement, aménagement divers	21 080		20 550		21 080	
Matériel de transport	114 797		399			115 196
Matériel de bureau, mobilier						
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	178 048		20 949		21 080	177 917
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières						
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL	186 144		20 949		21 080	186 013

Amortissements

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2010
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres	8 038	58		8 096
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 038	58		8 096
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres Instal., agencement, aménagement divers	32 602	3 533		36 134
Matériel de transport	19 279	5 160	19 601	4 838
Matériel de bureau, mobilier	100 591	6 211		106 802
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	152 473	14 903	19 601	147 775
TOTAL	160 511	14 961	19 601	155 870

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré	12 746			12 746
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables	193 579	986		194 565
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise	10 454			10 454
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	40 737		70 268	(29 531)
Résultat de l'exercice	(70 268)	70 268	26 941	(26 941)
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
TOTAL	187 247	71 254	97 209	161 292

Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Fonds dédiés				
TOTAL				

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Dons manuels				
Total				
Legs et donations				
Total				
TOTAL				

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2010
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales implant. étranger avant 1.1.92				
	Provisions fiscales implant. étranger après 1.1.92				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMEENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	49 175	4 305		53 480
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres	30 000			30 000	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		79 175	4 305		83 480
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	2 540			2 540
	Autres		32 390		32 390
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION		2 540	32 390	
TOTAL GENERAL		81 715	36 695		118 410
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			4 305 32 390		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		31/12/2010	1 an au plus	plus d'1 an
		CREANCES	Créances rattachées à des participations	
Prêts (1) (2)			2 540	2 540
Autres immobilisations financières				
Clients douteux ou litigieux	41 523		41 523	
Autres créances clients				
Créances représentatives des titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	129		129	
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes versements assimilés	244 158		244 158	
Divers				
Groupe et associés (2)	71 119		71 119	
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avances	2 075		2 075	
TOTAL DES CREANCES		361 545	361 545	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2010	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
		DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)		
Autres emprunts obligataires (1)					
Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	8 152		4 473	3 680	
Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)					
Fournisseurs et comptes rattachés	13 991		13 991		
Personnel et comptes rattachés	88 312		88 312		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	117 428		117 428		
Impôts sur les bénéfices					
Taxes sur la valeur ajoutée					
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et assimilés	15 970		15 970		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupe et associés (2)	46 478		46 478		
Autres dettes					
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		290 331	286 652	3 680	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		10 950			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		2 798			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2010

Total des Charges à payer		182 594
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FOURNISSEURS FACT. NON PARVENU</i>	4 556	4 556
Dettes fiscales et sociales <i>PROVISION POUR CONGES A PAYER</i> <i>CH.SOC.S/CONGES A PAYER</i> <i>CH.FISC.S/CONGES A PAYER</i>	88 312 38 857 8 831	136 000
Autres dettes <i>CHARGES A PAYER</i> <i>SUBV.CONG.GENERAL A REV.</i>	30 509 11 529	42 038

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros		31/12/2010
Total des Produits à recevoir		199 715
Autres créances clients		2 437
<i>CLIENTS FACTURES A ETABLIR</i>	2 437	
Autres créances		197 279
<i>SUBVENTIONS VILLES (TAC)</i>	23 554	
<i>VILLE ST MICHEL CAISSE ECOLES</i>	9 350	
<i>REGION ILE DE FRANCE</i>	31 274	
<i>PLIE</i>	66 260	
<i>PARTENAIRES SOCIAUX</i>	28 000	
<i>RBT IJSS A RECEVOIR</i>	10 345	
<i>RBT UNIFAF A RECEVOIR</i>	28 384	
<i>INTERETS COURUS A RECEVOIR</i>	111	

In Extenso

MGF Audit

20 rue du Bois Chaland
CE 5606 - Lisses
91056 Evry Cedex

Tél : +33 (0) 1 69 11 66 66
Fax : +33 (0) 1 69 11 66 40
evry@inextenso.fr
www.inextenso.fr

CEPFI

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

3 rue Saint Exupéry
91240 SAINT MICHEL SUR ORGE

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

**Réunion de l'organe délibérant
relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31/12/2010**

In Extenso

MGF Audit

20 rue du Bois Chaland
CE 5606 - Lisses
91056 Evry Cedex

Tél : +33 (0) 1 69 11 66 66
Fax : +33 (0) 1 69 11 66 40
evry@inextenso.fr
www.inextenso.fr

CEPFI

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

3 rue Saint Exupéry
91240 SAINT MICHEL SUR ORGE

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

**Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31/12/2010**

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CEPFI

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Lisses, le 10 juin 2011
en trois exemplaires originaux

Le Commissaire aux Comptes
MGF AUDIT IN EXTENSO

Membre de la Compagnie
des Commissaires aux Comptes de Paris

Lucien LE MOAN
Gérant, représentant légal

